

Des démarches administratives simples et adaptées

Les collectivités doivent compléter un **dossier de candidature** composé de 4 documents pour obtenir le label Energies d'Avenir :

La fiche « Identité » : Il s'agit d'une présentation globale de la collectivité, de la dynamique de territoire propre à sa situation géographique et de ses caractéristiques économiques, sociales, énergétiques...

La fiche de liaison « Démarche » : Pour chaque étape de la démarche, la collectivité doit présenter et justifier, à travers un certain nombre de documents annexes, la réalisation concrète de chacune des 5 étapes.

La fiche « Actions » : Ce document permet au Jury de constater la réalisation concrète des actions, à travers la présentation du ou des projets énergétiques de la collectivité.

La fiche de liaison « Compteur » : Ce document permet à la collectivité comme au jury de mesurer concrètement l'impact des projets en quantifiant les économies d'énergie ou la production d'énergie renouvelable. Sur le long terme, c'est un bon outil de comparaison et à plus court terme, un bon outil de communication.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site Internet www.energies-davenir.com

Calendrier

Ces documents, qui sont idéalement compilés sous la forme d'un dossier transmis en format informatique ou papier, peuvent être renvoyés à tout moment à l'of-FEEE. La labellisation est attribuée pour une année, jusqu'à l'annonce du palmarès suivant. Pour obtenir le renouvellement de sa labellisation, la collectivité doit justifier de la poursuite de la démarche à travers ses 5 étapes et avoir traité un domaine d'action supplémentaire. L'ensemble des documents doit être transmis à l'of-FEEE avant la mi-octobre.

Qui sommes-nous ?

L'of-FEEE est une association qui a pour vocation la promotion du développement durable par l'éducation à l'environnement. Elle anime depuis plus de 25 ans des programmes destinés à accroître la sensibilité de tous les publics aux questions d'environnement et de développement durable. Créée en 1983 à l'initiative d'experts du Conseil de l'Europe, la Fondation est aujourd'hui présente dans 46 pays, sur 5 continents.

L'office français développe des programmes de promotion d'un tourisme durable à travers plusieurs labels internationaux : Pavillon Bleu, Clef Verte, Eco-Ecole...



L'of-FEEE est reconnu d'intérêt général et agréé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Le Groupe TIRU, partenaire du programme Energies d'Avenir, est une filiale du groupe EDF (51%) spécialisée dans la valorisation des déchets ménagers sous forme d'électricité et de chauffage. Le groupe TIRU, avec plus de 1 300 salariés répartis sur 30 sites, est un acteur majeur de la valorisation énergétique des déchets.

Le groupe TIRU et l'of-FEEE ont pour objectif de faire de ce label « la référence Energie pour le grand public et les collectivités locales ».

Engagez-vous !

Les problématiques énergétiques sont au cœur des préoccupations internationales. Ensemble, nous pouvons agir pour redonner corps à de véritables politiques énergétiques locales plus respectueuses des hommes et de l'environnement. Vous pouvez y contribuer : nous comptons sur vous !

Nom de la collectivité.....
Département..... Région.....
Nom de l' élu
Adresse de la collectivité.....
Code postal.....
Téléphone..... Courriel.....

M / Mme / Melle..... Fonction.....

- souhaite recevoir une documentation supplémentaire sur la démarche Energies d'Avenir
 souhaite recevoir un dossier de candidature du label Energies d'Avenir

Ce coupon est à envoyer à :

Programme Energies d'Avenir

of-FEEE - 36, rue Amelot - 75011 PARIS
Tél. 01 45 49 03 79 - Fax 01 45 49 27 69

energiesdavenir@f3e.org - www.energies-davenir.com

ENERGIES D'AVENIR



Appel à candidature 2010

Les collectivités locales sont au cœur des enjeux énergétiques. Le label Energies d'Avenir, programme de l'of-FEEE, accompagne les collectivités responsables dans la construction de leur politique énergétique en distinguant leur engagement. Construisez avec nous cette nouvelle politique de gestion des ressources : énergies renouvelables, rénovation thermique, transports, etc... Le label Energies d'Avenir vous permet de valoriser et d'accompagner vos projets énergétiques pour faire de votre collectivité un exemple à suivre.



www.energies-davenir.com
le label de votre engagement



ENERGIES
D'AVENIR

L'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEEE) et le Groupe TIRU (filiale du Groupe EDF) lancent le label Energies d'Avenir.

Ce label s'adresse à toutes les collectivités locales, quelle que soit leur taille, afin de favoriser une prise de conscience des décideurs et du grand public. La Fondation leur fournit un outil d'application, une méthode souple et globale qui leur permet d'avancer à leur rythme dans la construction d'une véritable politique énergétique locale.

Le label a pour ambition de valoriser et d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs efforts et leurs initiatives ambitieuses en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables permettant une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Mr Santini, Maire d'Issy-les-Moulineaux (92), 62 175 habitants











Le label Energies d'Avenir récompense l'engagement de notre ville en faveur des économies d'énergie, mais aussi celui des promoteurs, constructeurs et aménageurs qui se sont mobilisés au côté des élus. C'est une vision stratégique et partagée du territoire qui est ici valorisée par un label ambitieux.

Mr Favas, Adjoint au maire de Saint-Laurent-le-Minier (30), 366 habitants


Nous souhaiterions que le label Energies d'Avenir, tout comme le label Pavillon Bleu, nous permette d'être connu et de redonner vie à notre village.

Les domaines d'action

Pour obtenir le label Energies d'Avenir, les collectivités locales doivent justifier d'une politique énergétique volontariste touchant concrètement un de ces 10 domaines d'actions. Parmi ceux-ci, la rénovation thermique du bâti, les énergies renouvelables et les transports sont des domaines particulièrement importants.

-  **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**
-  **ISOLATION ET RATIONALISATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS**
-  **POLITIQUE TERRITORIALE DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS : MILIEU BÂTI, URBANISME**
-  **TRANSFORMATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**
-  **PARC DE VÉHICULES ET DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL**
-  **ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION**
-  **ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION**
-  **DÉCHETS ET NETTOYAGE DE LA VOIRIE**
-  **EAU**
-  **ESPACES VERTS**

Les + du programme

-  Le programme est ouvert à toutes les collectivités territoriales
-  La participation au programme est gratuite
-  Un dossier de candidature peut être envoyé sur simple demande
-  Les actions et démarches menées lors des 3 années antérieures peuvent être présentées
-  Chaque collectivité territoriale développe à son rythme la démarche
-  Les initiatives des villes labellisées sont valorisées par une communication grand public
-  Les collectivités bénéficient de l'expérience, de la notoriété de l'of-FEEE (créateur et porteur du Pavillon Bleu), et des échanges d'expérience

Une démarche en 5 étapes

Pour obtenir le label Energies d'Avenir, les collectivités doivent justifier d'une démarche comprenant des éléments de sensibilisation et de concertation autour d'actions concrètes touchant au domaine de l'énergie. Energies d'Avenir labellise avant tout une démarche en 5 étapes qu'il s'agit d'identifier et de mettre en œuvre.

Mobilisation de la collectivité

Il est important pour les collectivités locales d'impliquer et de faire participer l'ensemble des agents et des élus à la politique énergétique.

Réalisation d'un diagnostic

Réaliser un état des lieux est indispensable à l'efficacité d'un projet : il s'agit pour la collectivité d'identifier ses faiblesses et ses atouts afin de mettre en place un diagnostic territorial et/ou un diagnostic portant sur un des 10 domaines d'action.

Communication auprès des acteurs et de la population

Il est essentiel pour les collectivités de faire connaître les objectifs de leur politique énergétique : il s'agit d'informer le grand public des projets en cours (presse, bulletin municipal, lettre, évènementiel...)

Concertation et formulation d'une vision partagée

Les problématiques énergétiques concernent tous les acteurs du territoire ; les projets énergétiques doivent comprendre une démarche participative permettant l'implication de tous. Les avis, connaissances, attentes des acteurs du territoire sont à prendre en compte (organes de concertation, programme annuel de discussion entre acteurs du territoire, concertation type Agenda 21...)

Élaboration et suivi du programme d'action

Cette démarche concertée doit aboutir à la réalisation d'actions concrètes, ayant permis la réalisation d'économies d'énergie ou la production d'énergie renouvelable. Le label valorise une démarche, mais aussi des projets énergétiques concrets.

Mme Hallynck, Adjointe au maire de Quesnoy-sur-Deûle (62), 6 967 habitants.

Ce label récompense la volonté d'agir à notre niveau pour l'environnement, c'est un engagement dans une démarche, pas un aboutissement.

